



# Nouvelles d'Espagne et du Portugal

## Agriculture et pêche



N°6 – Décembre 2018

### Faits marquants :

- Les blocages routiers des « gilets jaunes » ont impacté les transporteurs et les producteurs-exportateurs espagnols de fruits et légumes.
- Vente à pertes dans l'agroalimentaire : l'Espagne modifie sa réglementation.
- TAC & Quotas 2019 et obligation de débarquement : l'Espagne est rassurée, le Portugal très satisfait.

### Crise des « gilets jaunes » : impacts en Espagne

Soulignant l'impact financier des barrages (non encore évalué) sur le transport des marchandises entre les deux pays, la **Confédération nationale des transporteurs** a demandé au gouvernement espagnol d'intervenir auprès des autorités françaises afin de normaliser la situation sur les routes de l'hexagone, et notamment au péage du Boulou (Pyrénées-Orientales) où les manifestants empêchent les exportateurs espagnols et marocains de fruits et légumes de livrer au marché de Saint-Charles. Rappelant sa très forte dépendance (94%) du marché européen, et que de surcroît 95% des exportations espagnoles de produits frais vers la France (1<sup>er</sup> débouché) et les autres pays européens s'opèrent par la route, la **Fédération espagnole des producteurs et exportateurs de fruits et légumes (FEPEX)** a demandé elle aussi à Madrid de réagir, et saisi les instances communautaires pour entrave à la libre circulation des marchandises. Selon FEPEX, le préjudice concernerait 1 million de tonnes de produits frais périssables. Quant à elle, l'**Association de producteurs de mangues** de Malaga évalue à 30% la chute des exportations andalouses de ce fruit vers les marchés d'Europe centrale en raison de la crise des « gilets-jaunes ».

### Actualité PAC

**Surfaces peu productives : la Cour de Justice donne raison à l'Espagne.** La Cour de Justice européenne considère comme justifiée la demande introduite par l'Espagne contre la décision de la Commission d'appliquer une correction financière de 260 M€ concernant l'admissibilité aux aides directes de la PAC des surfaces peu productives (« *pastos* »), au cours de la période 2009-2013. Ainsi, dans son arrêt du 29 novembre, la CJCE annule i) la correction de 25% des paiements versés concernant les surfaces de pâturages arborés, en raison de leur utilité pour l'activité d'élevage extensif, et ii) la correction de 10% concernant les surfaces de pâturages arbustifs, en raison de l'importance fourragère essentielle de ces surfaces pour les éleveurs. Dans ses arguments, l'Espagne a fait valoir que ces corrections étaient disproportionnées et qu'elles ne tenaient pas compte de l'importante valeur environnementale et fourragère des écosystèmes sylvo-pastoraux méditerranéens.

**La Cour de Justice confirme un refus d'apurement à l'encontre du Portugal.** Malgré l'appel effectué par les autorités portugaises, la Cour de Justice européenne a soutenu la décision de la Commission d'appliquer un refus d'apurement de 2 M€ d'aides communautaires payées aux agriculteurs de la Région autonome des Açores. Cette décision fait suite à une procédure lancée en 2013 par la Commission, qui avait identifié des défaillances dans les contrôles liés à l'utilisation des fonds du programme « *Prorural* » entre 2007 et 2013. La Cour de Justice a ainsi donné raison à la Commission, en considérant que le Portugal avait financé des dépenses agricoles qui ne respectaient pas les règles communautaires.

**Au Portugal, le taux de consommation des crédits du développement rural atteint 50%.** Depuis 2014, les aides payées au titre du Programme de développement rural « PDR2020 » s'élèvent à 2,1 Md€, soit environ 50% des fonds programmés sur la période 2014-2020. Selon le Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural, le taux de consommation des crédits du 2<sup>ème</sup> pilier est ainsi supérieur à la moyenne européenne (36,8 %). Le PDR portugais a fait l'objet de 258 000 dossiers, dont 62 470 projets d'investissements dans les exploitations agricoles, l'agro-industrie, les infrastructures et les forêts.



**Le Portugal réaffirme son opposition à la réduction du budget de la future PAC.** Le Ministre portugais du plan et des infrastructures, Pedro Marques, a réaffirmé la volonté du Portugal d'éviter une réduction des budgets de la PAC et de la politique de cohésion. À la suite du Conseil des affaires générales de l'Union européenne du 30 novembre, il a déploré que l'UE utilise la PAC et la politique de cohésion « comme des mécanismes d'ajustement du budget européen » et a garanti que le Portugal se battra pour une « augmentation générale » de la proposition de la Commission. Pour mémoire, le Portugal a été un des premiers pays signataires, avec la France, de la Déclaration de Madrid du 31 mai 2018 en faveur de la hausse de la proposition de budget pour la PAC après 2020. Le pays s'oppose en particulier à l'augmentation du taux de cofinancement national de 15 à 30 % qu'il considère « particulièrement lourde » pour les comptes publics. Le Portugal défend aussi la création, dans le prochain cadre financier pluriannuel, d'un régime plus favorable pour les petites exploitations agricoles, en rappelant que celles-ci sont plus vulnérables, nombreuses et contribuent à la cohésion territoriale.

**Future PAC : Madrid consulte les Communautés autonomes sur une éventuelle convergence interne.** Le MAPA a envoyé un questionnaire aux 17 Communautés autonomes afin de connaître leurs positions sur les fondamentaux de la future PAC, notamment la convergence : « *êtes-vous d'accord pour que l'aide de base au revenu des agriculteurs espagnols soit payée en fonction d'un modèle régional ?* ». Les autres questions portent sur la répartition du FEAGA entre les différents régimes d'aides du 1<sup>er</sup> pilier (paiement de base, aide complémentaires aux jeunes, aides couplées, eco-scheme), l'attribution du produit du plafonnement par exploitation, l'introduction d'un paiement redistributif (qui s'appliquerait par région ou selon la taille de l'exploitation), et la simplification du dispositif d'aide aux « petits agriculteurs ».

## OGM, environnement, climat

**La surface de maïs transgénique espagnol en baisse.** L'Espagne est l'État membre détenant la plus grande surface de maïs transgénique (MON 810) de l'UE, avec 115 246 ha en 2018, contre 124 227 en 2017. Les principales Communautés autonomes concernées sont l'Aragon (44 931 ha) et la Catalogne (38 751 ha). La surface de maïs transgénique représente ainsi 35,3% de la surface totale ensemencée en maïs en Espagne.

**Le Ministère portugais de l'environnement propose de réduire l'élevage bovin pour parvenir à la neutralité carbone.** C'est l'un des principaux objectifs de la feuille de route qu'il a présenté pour parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les énergies renouvelables et les transports sont les deux axes majeurs de la stratégie du gouvernement, mais elle prévoit aussi une réduction de 25 à 50% de l'élevage bovin, parallèlement à une hausse de 18% de la production porcine, afin que le secteur de l'élevage contribue à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone. Cette stratégie a été mal reçue par la Confédération des agriculteurs du Portugal (CAP) qui a dénoncé son incohérence et la « méconnaissance de la réalité de l'agriculture portugaise ». La CAP a aussi rappelé que la réduction de l'élevage bovin augmenterait les importations portugaises de viande et mettrait en danger l'industrie des produits laitiers. Le Ministre de l'agriculture, Luís Capoulas Santos, a exprimé des réserves sur cette proposition, en soulignant que la baisse de la production de viande bovine ne contribuera pas à la décarbonisation si elle est accompagnée d'une augmentation des importations de viande. Il a garanti que son ministère restera « très attentif et désireux de participer et proposer des solutions » pour relever les défis environnementaux et climatiques.

## FAO

**Le Portugal signe un partenariat avec la FAO pour combattre la malnutrition dans le monde lusophone.** Le 4 décembre, le gouvernement portugais et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont signé un accord de partenariat pour renforcer leur engagement dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Cet accord prévoit un réaménagement des locaux de la FAO au Portugal, qui permettrait ainsi d'augmenter les effectifs des différents États membres de la CPLP. Selon la FAO, ce nouveau partenariat permettra de renforcer les campagnes en faveur de la sécurité alimentaire, de la conservation des systèmes agricoles et de l'importance d'une alimentation saine.

## Filières agricoles et agroalimentaires

### Vins

**Aides à la promotion des vins andalous.** Le secteur vitivinicole d'Andalousie recevra 3 M€ d'aides nationales du MAPA, dans le cadre du Programme de soutien au secteur vitivinicole espagnol (Pasve) 2019-2023, afin de financer sa promotion dans les pays tiers, pour un investissement total de plus de 6 M€. Les opérateurs vitivinicoles andalous ont jusqu'au 14 Janvier 2019 pour déposer leurs dossiers. L'objectif de ce programme est de mener des actions de relations publiques, des missions commerciales, de promotion, de publicité, de présence dans les salons et expositions, des campagnes d'information, ainsi que des études de nouveaux marchés dans plus de 50 pays tiers. Les principales destinations où ces actions sont développées sont les États-Unis (pour 2,3 M€ d'investissements), le Mexique, la Chine, le Canada, la Suisse, la Russie, le Japon, la Colombie, le Brésil et l'Australie.



### **Fruits à noyaux**

**Les surfaces espagnoles ont augmenté de près de 2% en 5 ans, au profit de l'abricot.** D'après la dernière enquête du MAPA, en 2017, la surface des vergers à noyaux espagnols s'élevait à 150 000 ha, soit 1,9% de plus qu'en 2012. Les pêcheurs, qui occupent plus de la moitié de cette surface, sont stables. Les fruits qui ont gagné du terrain sont la cerise (+1,5%), et surtout l'abricot (+18%). En revanche, la prune est en repli (-14%).

### **Huile d'olive**

**Bon début de campagne pour l'huile d'olive espagnole.** En octobre, premier mois de la campagne 2018/19, la commercialisation totale d'huile d'olive a atteint 117 300 tonnes, tirée par des exportations record (85 000 t, +7% par rapport à la campagne précédente). Les stocks conséquents (275 500 t) ont pallié le manque de disponibilité provoqué par le démarrage tardif de la récolte d'olives suite aux pluies.

### **Pommes-poires**

**En Espagne, pommes en hausse, poires en baisse.** Selon les prévisions du MAPA pour la campagne en cours, la production espagnole de pommes devrait augmenter de 3,2% par rapport à la campagne antérieure (511 425 t contre 495 742 t en 2017/2018). La Catalogne restera la principale région de production de pommes (273 100 t, -1,2%), suivi de l'Aragon (94 446 t, +5,4%) et de la Galice (50 421 t, -0,3%). En revanche, la production de poires devrait chuter de plus de 7%.

### **Amandes**

**L'entreprise portugaise Veracruz va investir 50 à 60 M€ dans la production d'amandes,** dans le district de Castelo Branco. Le groupe envisage de commencer avec 2 000 ha d'amandiers et atteindre progressivement 5 000 ha. Veracruz prévoit de récolter les premières amandes d'ici 2021 et d'installer une usine dans la région pour les décortiquer et élaborer des produits alimentaires à l'horizon 2024. La culture de l'amande s'est fortement développée au Portugal au cours des dernières années, et plusieurs investissements ont été annoncés, dont un projet de 200 M€ du fonds américain *Route One Investment Company* dans l'Alentejo. En 2017, le pays a produit 20 000 t d'amandes, soit 2 fois plus que la moyenne des 5 années précédentes.

## **Étiquetage et traçabilité des produits**

**Miel : de nouvelles règles d'étiquetage de l'origine en préparation.** Face à l'augmentation des importations de miel étrangers, notamment chinois – qui aurait provoqué une chute des prix de 40% sur le marché espagnol –, le MAPA prépare un décret royal rendant obligatoire l'étiquetage détaillé de l'origine du miel (notamment des différents pays d'origine lorsqu'il s'agit de mélanges de plusieurs provenances), pour une information transparente des consommateurs. Les coopératives agroalimentaires espagnoles souhaitent aller encore plus loin, et demande que soit précisé sur l'étiquette le pourcentage de chaque origine.

**Une application pour vérifier la qualité et l'origine du jambon ibérique.** L'association interprofessionnelle du porc ibérique (Asici) vient de lancer une application mobile appelée « *Ibérico* », visant à accroître la traçabilité des produits par les consommateurs. Grâce au système « ITACA » utilisé par l'application, ces derniers pourront désormais connaître le type de produit (jambon ou épaule), le type d'alimentation des animaux, la date du début de l'élaboration des produits, et la Communauté autonome dans laquelle ceux-ci ont été élaborés.

## **Relations commerciales**

**Vente à pertes dans l'agroalimentaire : l'Espagne modifie sa réglementation.** Le Conseil des ministres du 7 décembre a approuvé un décret royal visant à poursuivre et punir la vente à pertes de produits agroalimentaires tout au long de la chaîne, et pas seulement lorsque le produit atteint le consommateur final. Ce décret vise à modifier l'article de la loi espagnole sur le commerce de détail qui régit la vente à pertes et que la Cour de justice européenne avait annulé en 2017 au motif qu'elle était en décalage avec la réglementation communautaire. Le nouveau texte adopté permet d'interdire la vente à pertes dans le cas de certaines pratiques commerciales, dès lors que celles-ci sont considérées déloyales au sens de la Directive UE 2005/29 (et non plus seulement parce qu'elles vont à l'encontre des intérêts des consommateurs). Les organisations professionnelles agricoles espagnoles ont demandé que cette interdiction soit introduite dans la loi sur la chaîne alimentaire et que le contrôle de la vente à pertes soit exercé par le ministère de l'Agriculture, et non plus par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

## **Commerce extérieur**

**Chine : ouverture du raisin de table et de la viande de porc.** Lors de la récente visite en Espagne du Président Xi Jinping, les 2 pays ont signé un protocole commercial précisant les exigences sanitaires que Madrid devra respecter pour exporter du raisin de table et élargir sa gamme de produits porcins vers la Chine. Celle-ci (constituée aujourd'hui de jambons désossés et de viandes et abats congelés) comprendra désormais des viandes fraîches réfrigérées, des jambons à l'os et d'autres produits affinés (échine, longe, saucissons, chorizo). Depuis 2017, l'Espagne est le premier fournisseur de la Chine en viande de porc et le 4<sup>ème</sup> en abats, avec 373 000 t exportées (574 M€).



Quant au raisin de table, il s'ajoute à la courte liste de fruits que l'Espagne est autorisée à envoyer en Chine (agrumes, pêches, prunes). Même chose côté portugais, lors de la visite du Président chinois à Lisbonne : un mémorandum d'accord qui établit les exigences phytosanitaires pour l'exportation de raisin de table portugais vers la Chine a été signé entre les 2 pays. Ces exigences comprennent les caractéristiques des raisins de table, l'agrément des opérateurs, les mécanismes de contrôles des produits et les règles d'entrée en Chine. Récemment, les autorités portugaises avaient aussi obtenu le feu vert des autorités chinoises pour exporter de la viande de porc vers la Chine. Les premiers envois devraient partir d'ici la fin de l'année. Le Portugal espère ainsi développer l'internationalisation de son agriculture, afin de réduire son déficit agroalimentaire.

**USA : 2,5 M€ d'aides européennes pour l'olive de table.** En réponse aux demandes du Ministre Luis Planas pour un soutien européen suite aux mesures tarifaires américaines contre l'olive de table noire espagnole, le Commissaire Hogan a indiqué qu'une ligne budgétaire de 2,5 M€ sera dédiée à la promotion des olives de table dans le cadre des programmes simples sur marchés tiers en 2019. Il a ajouté que la Commission était prête à aider les agriculteurs concernés, que ce soit à l'OMC ou par des mesures d'urgence spécifiques.

### Actualité sanitaire

**Xylella Fastidiosa : l'Espagne veut assouplir la stratégie de prévention.** Afin d'éviter la destruction « inutile » de végétaux non-infectés, le pays demande que les règles européennes de contention et d'éradication de la maladie soient moins drastiques. Selon les services sanitaires de Madrid, l'élimination systématique de plantes hôtes situées autour des foyers identifiés, et dont les tests Xylella se sont révélés négatifs, n'a aucun fondement scientifique. Les autorités d'Alicante, principale province continentale concernée par la bactérie, sont en effet confrontées à de lourdes difficultés juridiques pour accéder aux parcelles voisines des foyers (sur amandiers) et procéder à l'élimination de ces plantes hôtes (oliviers notamment), dans un rayon de 100m. Par ailleurs, à l'issue d'une récente mission d'inspection en Espagne, les services de la Commission ont salué les efforts des autorités sanitaires du pays pour intensifier la prospection de la bactérie en dehors de la zone démarquée, à l'exception de l'Andalousie où cette prospection reste faible, alors qu'il s'agit de la principale zone d'oliviers du pays.

### Pêches maritimes

**TAC & Quotas 2019 et obligation de débarquement : l'Espagne est rassurée, le Portugal très satisfait.** Le Ministre espagnol de l'agriculture et de la pêche, Luis Planas, s'est félicité de l'accord trouvé le 17 décembre à Bruxelles lors du Conseil sur les taux admissibles de capture (TAC) et quotas, grâce auquel « l'Espagne bénéficiera en 2019 de quotas de pêche d'une valeur de 503,8 M€, soit une augmentation de 5% par rapport aux quotas 2018 ». En particulier, le pays voit ses possibilités de pêche augmenter en Atlantique et Mer du Nord pour le merlu – une espèce prioritaire pour les pêcheries espagnoles –, mais aussi pour la cardine et le chinchard, malgré des propositions initiales en baisse de la Commission. En outre, l'Espagne conserve son quota d'anchois dans le Golfe de Gascogne. Pour le Ministre espagnol, l'accord trouvé au terme de 2 jours de négociation apporte une solution aux pêcheries espagnoles – dont l'activité risquait d'être bloquée – pour à la fois atteindre l'objectif de rendement maximal durable (RMD) et appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'obligation de débarquement. Il a précisé que le mécanisme spécifique – proposé par la France – d'échange obligatoire entre États membres de quotas de certaines captures accessoires à taux nul a permis d'éviter le problème « d'étranglement » qui menaçait les pêcheurs espagnols. Même satisfecit du gouvernement portugais, qui considère que cet accord est « une très bonne nouvelle pour les pêcheurs et armateurs », et que le relèvement des quotas permettra d'augmenter les recettes de 35 M€, qui atteindront ainsi 220 M€. En effet, les quotas de pêche du Portugal augmenteront de 24% en 2019, pour atteindre 131 000 t. La Ministre de la mer a précisé que les captures de merlu se maintiendront en 2019, alors que la Commission avait initialement proposé une réduction de 14%. Le pays pourra augmenter ses captures de chinchard, de cardine, de thon rouge, de raie et de cabillaud. Le Président de l'Association des armateurs de la pêche (ADAPI), Pedro Jorge Silva, s'est félicité de l'augmentation des quotas de pêche du Portugal et a rappelé que cet accord fait suite « à des efforts d'ajustement qui ont permis d'assurer la préservation des ressources ». La Plateforme des organisations non-gouvernementales de la pêche (PONG-Pesca) a quant à elle déploré des décisions « éloignées des avis techniques », qui pourraient « compromettre les objectifs de gestion durable des stocks de la pêche d'ici 2020 ».

**Responsable de la publication :** Hervé Le Roy  
Ambassade de France en Espagne - Service Économique Régional  
C/ Marqués de la Enseñada, 10 - 28004 Madrid

**Rédigé par :** Jérôme Frouté, Alvaro Espino  
avec le SE de Lisbonne : Stanislas Godefroy, Christopher Marques

**Abonnement :** [jerome.froute@dtgtresor.gouv.fr](mailto:jerome.froute@dtgtresor.gouv.fr)

**Internet :** [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/espagne](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/espagne)

**Suivez-nous sur Twitter :** @FR\_Eco\_Iberica



**Copyright :**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

**Clause de non-responsabilité :**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.